



ADDITIF TECHNIQUE

Le Soudan du Sud fait l'objet d'un embargo complet de l'Union européenne (UE) sur les armes depuis qu'il s'est séparé du Soudan, en juillet 2011. Cet embargo englobe non seulement l'approvisionnement en armes par les États membres de l'UE, leurs ressortissants et les navires et aéronefs battant leur pavillon, mais aussi la fourniture de conseils et d'assistance techniques en rapport avec des armes sous embargo et l'aide financière à l'achat d'armes. Le Traité sur le commerce des armes, texte de portée mondiale qui est entré en vigueur en décembre 2014, interdit le transfert d'armes qui risquent fortement de servir à commettre des crimes de guerre, comme des attaques visant des biens de caractère civil ou des personnes civiles, qui jouissent en tant que tels d'une protection. Ces principes sont également inscrits dans de nombreuses lois nationales relatives au contrôle des armes.

L'embargo de l'ONU sur les armes au Soudan du Sud a été instauré le 13 juillet 2018. La résolution dont il découle contraint juridiquement tous les États membres de l'ONU à prévenir l'approvisionnement, la vente et le transfert directs ou indirects d'armes et de matériel militaire (munitions, véhicules et pièces détachées) en direction du Soudan du Sud. Ces dispositions concernent aussi les navires et les aéronefs battant pavillon de ces pays. Par ailleurs, l'embargo s'applique à l'appui technique, à la formation et à toute autre forme d'aide, notamment financière, en rapport avec des activités militaires. En mai, il est prévu que le Conseil de sécurité se prononce sur une résolution qui prolongerait l'embargo, celui-ci arrivant à échéance le 31.

Amnesty International mène des recherches sur les violations de ces trois mécanismes de contrôle des armes.

Les centaines d'armes légères repérées par l'équipe d'enquête d'Amnesty International pendant son séjour au Soudan du Sud étaient, pour la plupart, des fusils de type Kalachnikov (AKM russes et Type 56 chinois) ou des CQ de fabrication chinoise, copies des M-16 américains. L'équipe d'enquête a également constaté la présence de quelques Galil israéliens dans les équipes de protection rapprochée de hauts représentants de l'État. Toutes ces armes ont très probablement été importées avant l'embargo de l'ONU.

Cette hypothèse est corroborée par d'autres enquêtes sur les armes légères réalisées au Soudan du Sud par des organisations de surveillance étrangères, notamment l'Annuaire sur les armes légères, le Centre d'études avancées sur la défense (C4ADS) et Conflict Armament Research, cette dernière ayant produit l'ensemble de données le plus rigoureux et le plus complet concernant le Soudan du Sud à ce jour, qu'elle a publié dans son rapport de novembre 2018 intitulé [*Weapon Supplies Into South Sudan's Civil War*](#).

Cependant, l'équipe d'enquête d'Amnesty International a repéré plusieurs armes, détenues par des membres des FDPSS et de l'APLS-O, qui ne figuraient dans aucune de ces bases de données. Sur un site d'entraînement, situé dans le sud-ouest à proximité de la frontière, plusieurs combattants des FDPSS étaient armés de fusils MPi-KMS-72 fabriqués en Allemagne de l'Est. Ces armes sont reconnaissables à leur crosse terminée en triangle qui se replie sur le côté et à leur garniture (poignée-pistolet et garde-main) de couleur prune. De plus, sur un camp de l'APLS-O situé dans l'État du Bahr el Ghazal occidental (nord-ouest du pays), où des affrontements ont eu lieu avec les forces gouvernementales de décembre 2015

à janvier 2019, et sur un site d'entraînement voisin qui accueillait à la fois les forces gouvernementales et les forces de l'APLS-O, l'équipe d'enquête d'Amnesty International a découvert plusieurs carabines PM md. 90, de fabrication roumaine. La PM md. 90 est identifiable à sa crosse pliante à bout triangulaire et à sa poignée-pistolet en bois.

Ni les MPi-KMS-72 d'Allemagne de l'Est ni les PM md. 90 de Roumanie n'apparaissent dans les inventaires et enquêtes publiés sur les armes légères au Soudan du Sud, y compris la base de données détaillée iTrace de Conflict Armament Research. Bien qu'il ne s'agisse pas d'armes de fabrication nouvelle, il est raisonnable de penser qu'elles ont été envoyées récemment au Soudan du Sud, ce qui constituerait une violation de l'embargo de l'ONU. De multiples sources ont confirmé à Amnesty International que les forces gouvernementales et les groupes armés sud-soudanais recherchaient d'anciennes armes d'Europe de l'Est auprès de trafiquants parce qu'elles étaient disponibles en grand nombre et en raison de leur date de fabrication, qui rendait la violation de l'embargo moins évidente. Néanmoins, il convient de noter que de telles ventes constitueraient également une violation de l'embargo de l'UE.

Par ailleurs, Amnesty International a obtenu des photographies détaillées des cartouches de munitions tirées à Luri. Il s'agit de cartouches standards de format 7,62 x 39 millimètres, provenant de munitions similaires à celles utilisées pour les fusils de type Kalachnikov et portant l'estampille 811_16. Cela indique que ces munitions ont été fabriquées à l'usine d'État chinoise 811 en 2016.

Cet élément a son importance. Comme l'explique Conflict Armament Research dans son rapport de 2018, la majorité des cartouches de 7,62 x 39 millimètres dont l'organisation a constaté la présence au Soudan du Sud ont été produites dans cette même usine en 2013 et portent donc l'estampille 811_13. Conflict Armament Research a également découvert quelques estampilles 811_14, 2014 étant la dernière année qui apparaît dans son ensemble de données. Ces cartouches faisaient très probablement partie de deux grosses cargaisons de 20 millions de munitions venues de Chine en mai 2014. [Amnesty International avait dénoncé cette vente à l'époque](#), prédisant à raison que ces munitions permettraient la commission de violations des droits humains et de crimes de guerre. La Chine [affirme pourtant ne pas avoir vendu d'armes ni de munitions](#) au Soudan du Sud depuis septembre 2014, au motif qu'une telle transaction serait « inopportune ». Cela en dit long.

Si le NSS a acquis ces munitions directement auprès de la Chine, soit l'État chinois a enfreint l'embargo, soit il a vendu des armes après s'être engagé à ne pas le faire mais avant que le Conseil de sécurité de l'ONU n'impose l'embargo sur le territoire sud-soudanais en juillet 2018. Si le NSS a acheté ces munitions chinoises à un tiers, alors l'embargo a été enfreint ou les munitions ont été détournées illégalement.

En 2015, le Soudan du Sud a acheté au moins quatre hélicoptères d'attaque Mi-24 d'Ukraine. Lorsque l'embargo de l'ONU a été instauré en juillet 2018, ces appareils étaient en mauvais état et incapables de voler. Toute fourniture de pièces détachées destinées à la

réparation de ces hélicoptères constituerait une violation de l'embargo sur les armes. En outre, l'Ukraine est signataire du Traité sur le commerce des armes. À ce titre, elle est tenue de ne pas porter atteinte à l'objet ni au but du Traité, qui est notamment de « contribuer à la paix, la sécurité et la stabilité internationales et régionales ».

Les images satellites indiquent que, au début de l'embargo, deux des hélicoptères étaient basés à Luri et deux à l'aéroport international de Djouba. Amnesty International a consulté une série de 308 images satellites afin de reconstituer chronologiquement les déplacements des quatre hélicoptères depuis l'instauration de l'embargo. Cette analyse indique que les hélicoptères ont effectué des trajets entre Luri et l'aéroport international de Djouba lorsqu'ils étaient en cours de maintenance et ont aussi volé pour d'autres raisons, y compris peut-être pour appuyer des combats au sol, depuis juillet 2018.

Des images satellites montrent des opérations d'entretien et des mouvements des deux hélicoptères se trouvant sur l'aire de stationnement militaire de l'aéroport international de Djouba, en octobre et novembre 2018, soit plusieurs mois après l'instauration de l'embargo. De même, en octobre 2018, l'un des hélicoptères stationnés à Luri a été révisé et transféré à l'aéroport international de Djouba, où il se trouve toujours. Le dernier Mi-24 présent à Luri, qui n'a pas de rotors, est dans un état de délabrement avancé. Toutefois, au cours du dernier mois, de nouvelles pales ont été placées à proximité de la cellule, ce qui pourrait indiquer une remise en état imminente.

Les trois Mi-24 situés à l'aéroport international de Djouba ont passé la majorité du temps sur le même emplacement de stationnement, sauf à deux reprises.

Le 4 et le 10 mars 2019, deux des hélicoptères avaient disparu de l'aéroport international de Djouba. Les images satellites montrent qu'ils étaient de retour sur l'aire de stationnement le 8 mars. Ces appareils ont pu voler pour de nombreuses raisons. Néanmoins, il est à noter que des combats contre le Front du salut national avaient lieu au même moment à Yei, dans le sud du pays. De plus, l'un des hélicoptères était absent le 10 février 2020. L'équipe d'enquête d'Amnesty International a observé directement que, le 12 février 2020, l'un des hélicoptères Mi-24 était dépourvu de la housse qui protège le pare-brise des intempéries et des éventuels débris lorsque l'appareil n'est pas en vol. Cette absence de housse est un autre indice qui laisse à penser que l'appareil avait volé récemment.

Amnesty International est convaincue que la seule explication rationnelle au fait que les hélicoptères ne se trouvaient plus sur l'aire de stationnement est qu'ils étaient en opération. Les hangars voisins sont séparés de l'aire de stationnement par des barrières de béton et, quoi qu'il en soit, leurs portes sont trop petites pour des hélicoptères. Par ailleurs, les hélicoptères en question n'apparaissent pas non plus sur les autres aires de trafic de l'aéroport international de Djouba, réservées aux avions civils et aux appareils de l'ONU.